

Chemin de Croix : tous les vendredis de carême !

Le Chemin de Croix médité est proposé **tous les vendredis de Carême à 15h**

à l'église Saint Etienne à UZÈS

Rencontre des prêtres du Doyenné

Mardi 17 mars, les prêtres du Doyenné se retrouveront pour une matinée de travail, de 9h à 12h, à St GÉNIES de MALGOIRE puis partageront le déjeuner. *Pas de messe à 8h30 à ST MAXIMIN ce jour-là*

Fête de Saint Joseph : jeudi 19 mars

A l'occasion de la solennité de la fête de Saint Joseph, époux de Marie, **la Messe sera célébrée à 15h à l'église St Étienne à UZÈS** à l'intention des fiancés, des époux et des pères de familles

Ciné-partage : la foi fait son cinéma

La prochaine séance de ciné-partage : « *la foi fait son cinéma* » aura lieu :

vendredi 20 mars au cinéma « **Le Capitole** » à **UZÈS à 18h**

suivi pour ceux qui le veulent d'un échange

Le film projeté sera : « **Les dimanches** » sortie en février 2026.

Synopsis : *Ainara, 17 ans, élève dans un lycée catholique, s'apprête à passer son bac et à choisir son futur parcours universitaire. À la surprise générale, cette brillante jeune fille annonce à sa famille qu'elle souhaite participer à un temps de discernement dans un couvent afin d'embrasser la vie de religieuse. La nouvelle prend tout le monde au dépourvu...*

Billetterie ouverte directement au cinéma : 7€

Voilement des statues

À partir de dimanche prochain, les croix des églises et les statues des saints sont traditionnellement voilées de violet pendant tout le temps de la Passion. Le sens de cette coutume, devenue facultative depuis la réforme liturgique est toutefois rappelée dans la Lettre circulaire « De festis paschalibus », de la Congrégation pour le culte divin, du 16 janvier 1988.

- N° 26. *L'usage de recouvrir d'un voile les croix et les images des saints dans l'église depuis le 4ème dimanche de Carême peut être conservé, au jugement de la Conférence des évêques. Les croix demeurent voilées jusqu'à la fin de la célébration de la Passion du Seigneur, le Vendredi saint, les images jusqu'au début de la Veillée pascale.*
- N° 57. *Après la messe en mémoire de la Cène du Seigneur, on dépouille l'autel. Il est bon que les croix dans l'église soient recouvertes d'un voile rouge ou violet, si elles ne sont pas déjà voilées depuis le samedi avant le 5ème dimanche de Carême. On n'allumera pas de lampes devant les images des saints.*

Ouvroir paroissial



Chaque vendredi, de 15h à 17h, à la cathédrale d'UZÈS, « l'ouvroir paroissial » vous accueille pour partager et vivre un moment fraternel. Vous pouvez apporter vos travaux de couture, tricot ou crochet, vos dernières lectures à partager ou des jeux de société...

Bref tout est possible !

Ouvert à Tous, sans limite d'âge ou compétence particulière !

Obsèques

Georgette GARIDEL (80 ans), mercredi 11 mars à BELVEZET

Mireille CARIVI, née LOSSERAND (77 ans), vendredi 13 mars à ST QUENTIN la P.

Samedi 21 mars : 17h30 - Messe anticipée du dimanche à ST QUENTIN la POTERIE

Dimanche 22 mars : 9h - Messe à l'église St Étienne

10h30 - Messe à la cathédrale St Théodorit



Feuille Paroissiale n°28

4ème dimanche de carême A
15 mars 2026



Secrétariat des paroisses de l'Uzège

Sacristie de la cathédrale d'Uzès

ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h

30700 UZES – Tel : 04.66.22.13.26

www.cathedrale-uzes.fr

- **Le sacrement de réconciliation comprend 4 éléments :**

1. **La contrition** : c'est-à-dire le regret sincère de tous ses péchés, en tant qu'ils offensent Dieu. La contrition suppose qu'on désire ne plus retomber dans le péché. (même si on sait que par faiblesse on est susceptible de retomber)
2. **L'aveu** : le fait de nommer les péchés commis depuis la dernière confession
3. **L'absolution** : le pardon donné par le Christ (par l'intermédiaire du prêtre)
4. **La réparation** : la pénitence que la personne accomplit pour s'amender de ses péchés

L'élément le plus déterminant est bien sûr l'**absolution**. Mais pour recevoir du sacrement ce pardon, du côté du pénitent, l'élément le plus important est **la contrition, le regret**.

Avant donc de se confesser, **il est nécessaire d'implorer Dieu qu'il nous donne la grâce du regret**.

On invoque l'Esprit Saint et la Vierge Marie.

- **L'examen de conscience**

Voici quelques pistes pour m'aider à ouvrir mon cœur au Seigneur ...

Il ne s'agit pas d'établir une liste complète ! L'examen de conscience demande d'examiner le cœur plus que la mémoire, pour stimuler la vraie contrition

1. **Péchés contre Dieu**

- Je n'ai pas pris de temps pour prier, j'ai été volontairement distraite dans mes prières.
- J'ai négligé la pratique religieuse, j'ai tardé à me confesser, j'ai manqué la messe du dimanche.
- Je n'ai pas fait pénitence le vendredi, je n'ai pas jeûné Mercredi des cendres ou Vendredi saint, je ne me suis pas abstenue de viande les vendredis de carême.
- J'ai communiqué sans me préparer, ou après avoir commis des péchés graves.
- J'ai consenti à des doutes sur la foi, je n'ai pas cherché à me former.
- Je n'ai pas cherché à comprendre et à suivre certains enseignements de l'Église.
- J'ai adhéré à des mouvements incompatibles avec la foi catholique (sectes, sociétés secrètes) ou à des croyances contraires.
- J'ai pratiqué la magie ou le spiritisme, fait appel à des voyants, consulté les horoscopes, utilisé des talismans ou porte-bonheur. J'ai péché contre l'espérance en ne m'appuyant pas sur Dieu, j'ai entretenu du découragement ou du désespoir.
- Je n'ai pas osé montrer ma foi.
- Par ma parole ou mes attitudes, j'ai manqué de respect envers Dieu, le Saint Sacrement, l'Église, les prêtres.
- J'ai lu ou vu des œuvres portant atteinte à la foi.

2. **Péchés contre les autres**

- Contre les parents et les supérieurs : Manque de respect, d'obéissance, d'esprit de service.
- Contre les inférieurs : Mauvais exemples, manque de fermeté, de patience.
- Contre la justice : Manque de souci du bien commun du pays. Négligence pour contribuer à rapprocher les lois civiles de la loi morale. Non-respect des lois légitimes. Manque d'effort pour aider ceux qui en ont besoin. Travail bâclé. Gaspillages. Manque d'esprit de pauvreté, de respect de la nature. Avarice. Dépenses excessives, par luxe, par vanité. Attachement à l'argent
- Contre le prochain : Risques excessifs en conduisant. Colère. Esprit rancunier. Refus de pardon. Jalousie. Mépris des autres. Médisance, calomnie, critique, ragots. Incitation à la haine, à la violence. Attitudes racistes.
- Coopération, par action ou par omission, à l'avortement, à l'euthanasie, au suicide. Vols, tricheries, fraudes. Adultère. Relations sexuelles avant le mariage.

3. Péchés contre soi-même

- Égoïsme, recherche des avantages personnels.
- Paresse dans la vie personnelle, dans les différents devoirs.
- Négligence de la santé, actions contre l'intégrité du corps.
- Tentative de suicide.
- Préoccupation excessive de sa santé.
- Excès dans les boissons. Gourmandise. Drogue. Fumer avec excès.
- Imaginations, désirs impurs entretenus. Regards, conversations malsaines. Fréquentations qui incitent au mal
- Recherche d'images pornographiques. Responsabilité dans le péché d'autrui (manque de pudeur, tenues provocantes). Chercher à séduire.
- Souci excessif de l'image de marque, coquetterie, vanité.

Déroulement de la confession

Commencer par dire : *" Bénissez – moi, mon Père, parce que j'ai péché " ;*
puis faire le signe de croix quand le prêtre vous bénit.

Préciser de quand date la dernière confession.

Confesser les fautes de façon sincère.

L'aveu doit être complet, non pas au sens d'exhaustif, mais n'omettant pas volontairement de péché notable. C'est devant le Christ que je me tiens.

Après l'accusation des péchés, le prêtre donne des conseils,

A la manière du bon Samaritain qui verse de l'huile et du vin sur les plaies de l'homme blessé, le confesseur éclaire le pénitent sur ce qu'il vient de dire.

Ne pas hésiter à prolonger par des questions, pour progresser et pour mieux aimer le Seigneur en actes et en vérité.

Puis le prêtre indique une pénitence :

C'est l'acte que la personne devra faire pour réparer ses péchés.

Ce peut être une prière, ou une aumône, la lecture d'un évangile, ou tout acte de charité.

Réciter alors l'ACTE DE CONTRITION :

*« Mon Dieu, j'ai un très grand regret de vous avoir offensé,
parce que vous êtes infiniment bon, infiniment aimable
et que le péché vous déplaît.
Je prends la ferme résolution,
avec le secours de votre sainte grâce,
de ne plus vous offenser et de faire pénitence. »*

Le prêtre donne l'absolution en traçant le signe de la croix :

" Je vous pardonne tous vos péchés au nom du Père + et du Fils et du Saint-Esprit ".

On répond : **« Amen ».**

- **Après la confession**

Après la confession, il est bon de prendre le temps de remercier le Seigneur.

Ne quittons pas l'église trop vite comme si on sortait du supermarché !

Restons quelques minutes pour rendre grâces, par exemple en priant le Magnificat.

Puis, ne tardons pas à accomplir la pénitence, dans un esprit de réparation, et dans la joie du pardon retrouvé.

« Je rendrai grâce au Seigneur, en confessant mon péché » psaume 31